

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions s'appliquent aux personnes inscrites auprès de l'École de naturopathie et de soins naturels Agapê (ci-après : l'école).

Les conditions spécifiques à chaque cursus sont réservées et communiquées séparément (site internet et dépliant).

2. PRÉREQUIS

L'inscription est ouverte à toute personne majeure qui remplit les conditions spécifiques d'admission requises pour la formation concernée (niveau de formation préalable, etc.).

3. INSCRIPTIONS

L'inscription est admise aux conditions suivantes :

1. Dossier d'inscription complet (CV, titres de formation, etc.) et contrat de formation dûment daté et signé ainsi que tout autre document demandé par l'école.
2. Paiement des frais d'inscription (art. 3.1).

3.1 FRAIS

Les frais d'inscription (montant indiqué sur la feuille d'inscription) sont payables d'avance et **non remboursables**.

En cas de versement effectué 4 mois avant le début des cours, ces frais sont offerts (déduits de la première facture).

3.2 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Une dispense totale ou partielle de certaines matières programmées peut être admise, sur demande dûment motivée. La demande se fait par écrit, au moment de l'inscription, justificatifs à l'appui. Chaque demande est traitée de manière spécifique.

L'école se réserve le droit d'accepter ou de refuser des équivalences de cours, particulièrement celles acquises en dehors de l'école.

3.3 DÉLAI

Les demandes d'inscription pour la prochaine rentrée doivent parvenir à l'école **au plus tard 6 semaines avant le début des cours**. Les inscriptions tardives peuvent être admises aux conditions fixées par l'école.

3.4 FORMALITÉS CONTRACTUELLES

Un exemplaire du contrat de formation et ses annexes (présentes conditions et éventuelles autres conditions convenues avec l'école) doivent être retournés, dûment datés et signés, dans les **10 jours** dès leur remise.

Si l'inscription n'a pas abouti (notamment, en l'absence de retour des documents), toutes les données sont supprimées des fichiers de l'école.

3.5 ANNULATION DE L'INSCRIPTION

L'annulation de l'inscription est possible **jusqu'à 3 mois** avant le début des cours (date de réception)

et est annoncée **par écrit**, au secrétariat (par courrier ou à info@ecoleagape.ch).

Passé ce délai, **30% du prix de la formation** est dû (peine conventionnelle), indépendamment de tout motif invoqué à l'appui de l'annulation du contrat.

Tout dommage supplémentaire, notamment en cas de non-ouverture de la classe consécutive à l'annulation, est réservé.

En cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant le début des cours, l'entier du cursus est dû, sauf si l'école peut trouver un/e nouvel/le élève. Dans ce cas, le montant est remboursé dans son intégralité. Les frais d'inscription restent acquis dans tous les cas pour le travail administratif découlant.

En cas d'annulation, toutes les données sont supprimées des fichiers de l'école.

4. PRIX

En plus des frais d'inscription, le coût de la formation comprend :

1. **Frais d'écologie : Montant indiqué sur la feuille d'inscription, payable à chaque début d'année** (mise à disposition des supports de cours, accès aux plateformes, délivrance des attestations de formation et diplômes).
2. **Prix de la formation** : voir tarifs et modalités de l'article 16. Ce prix peut varier selon les dispenses admises (art. 3.3). Les frais généraux d'examens sont inclus.
3. **Rabais de 20% sur vos formations continues chez Agapê** : Rabais sur tous nos cours à la carte de 12 jours ou moins hors du cursus principal suivi. Le rabais est valable pendant toute la durée du cursus et jusqu'à 18 mois après la fin du cursus suivi.

4.1 CONDITIONS DE PAIEMENT

Les frais et prix sont **payables d'avance**, selon les modalités convenues (unique ou annuel) et au plus tard **30 jours avant le début des cours**.

Un paiement par mensualités est envisageable, aux conditions prévues à l'article 16 (tarifs et modalités). En particulier, un **acompte de 30% (dès 1 an de formation)** est exigé et payable d'avance, au plus tard 30 jours avant le début des cours. Les mensualités (restantes) sont payables d'avance, pour la fin d'un mois, sans intérêts.

4.2 RETARDS

Le non-paiement des factures ne sera pas considéré comme une annulation (voir art. 3.6 et 11).

En cas de retard, 50 CHF de frais seront dû au rappel 1 et 100 CHF seront dû au rappel 2 ainsi qu'un intérêt moratoire de 5% de la facture peuvent être prélevés. Dès 60 jours de retard, les démarches de recouvrement seront entreprises.

Les retards répétés peuvent donner lieu à la suspension voire la résiliation immédiate du contrat par l'école.

En cas de retard de paiement et après avoir effectué au minimum 2 rappels écrits, le dossier sera transmis à notre agence externe de recouvrement, qui appliquera des frais de traitement qui seront exigibles selon www.fairpay.ch.

5. OUVERTURE DE LA CLASSE

Pour des raisons d'organisation, un nombre minimal et maximal de places est fixé par l'école. Elles sont attribuées selon l'ordre des inscriptions.

En cas de participation insuffisante, la classe est soit reportée à une date ultérieure, soit annulée. En cas d'annulation, les frais et montants payés sont remboursés.

6. REPORT ET ANNULATION DES COURS

En cas de nécessité, l'école se réserve le droit de reporter à une date ultérieure les cours ; **le report ne donne droit à aucun remboursement**. Toute modification est communiquée via le calendrier en ligne.

L'annulation d'un cours intervient en dernier recours ; dans ce cas, le prix correspondant est déduit de la prochaine facture.

7. CADRE LÉGAL ET USAGES PROFESSIONNELS

L'école accorde une attention particulière au respect des normes et usages en vigueur dans les professions enseignées ainsi qu'aux exigences en matière de formation.

Pour préparer au mieux les étudiants aux exigences liées aux professions et leur évolution, l'école peut modifier le programme et le contenu des cours.

8. TAUX ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

Le taux de présence de **80% de participation** au cours est requis pour obtenir l'attestation de présence à la formation complète.

En dessous de ce taux minimum, seuls les jours de présence effectifs sont attestés.

9. ABSENCES ET RATTRAPAGES

Les cours manqués ne donnent droit à aucun remboursement ; ils sont rattrapables sur les 2 prochaines sessions, sous réserve des places disponibles.

10. EXCLUSIONS

En cas d'arrivées tardives ou d'absences répétées sans motifs valables, d'indiscipline ou de tout comportement contraire aux mœurs ou à la morale, aux intérêts de l'école et/ou des autres participants, l'école peut exclure l'étudiant.e ; elle doit motiver sa décision.

Le prix de la formation pour l'année scolaire reste dû.

11. ANNULATION EN COURS DE FORMATION

Tout désistement après le début de la formation doit être annoncé par écrit, au secrétariat (par courrier ou à info@ecoleagape.ch).

Les frais d'écologie et le prix de la formation sont dus et non remboursables.

11.1 SITUATIONS PARTICULIÈRES

Les situations particulières (maladie, accident, etc.) sont traitées au cas par cas. L'étudiant.e annonce sa situation à l'école sans tarder, par écrit, justificatifs à l'appui.

12. EXAMENS

12.1 ORGANISATION ET FRAIS

Les examens sont organisés par l'école ; ils se déroulent selon le calendrier remis aux étudiants et les modalités communiquées durant la formation.

Les frais généraux d'examens sont compris dans le prix de la formation.

Des frais de **CHF 200.-** sont prélevés pour le travail engendré par toute demande de rattrapage (en cas d'échec) ou de réinscription (en cas d'absence).

12.2 CONTESTATION

En cas de contestation des résultats d'examens, celle-ci doit être formulée dans les **30 jours** suivants la communication des résultats, par écrit et dûment motivée. La commission d'examen instituée par l'école traite les contestations. Des frais de **CHF 250.-** sont perçus.

13. PROTECTION DES DONNÉES

Les données sont traitées de manière strictement confidentielle et dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'école dispose des droits de reproduction et de mise à disposition de tous les documents et supports de cours transmis dans le cadre de la formation.

Toute utilisation, reproduction ou diffusion des supports de cours par l'étudiant.e à d'autres fins que la formation au sein de l'école sont strictement interdits.

Toute violation peut donner lieu à la résiliation du contrat, des dommages intérêts sont réservés.

15. FOR JURIDIQUE

Toutes les relations juridiques avec l'école sont soumises au droit suisse. En cas de litige, le for juridique est à Sierre.

16. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Formation	Durée	Prix total (CHF)	Paiement annuel	Paiement par mensualités
Herboriste prescripteur phytothérapeute	2 ans et demi (154 jours ¹)	27'720.-	2x 11'088.- Ans 1 et 2 1x 5'544.- An 3	Acompte : 4'158.- annuel puis, 28x 693.-
Zoothérapeute	1 an (30 jours ¹)	6'120.-	1x 6'120.-	Acompte : 1'836.- puis, 10x 428.40
Naturopathe animalier	2 ans (51 jours ¹)	9'180.-	2x 4'590.-	Acompte : 1'377.- annuel puis, 20x 321.30
Guérisseur Niveau I et II	2 ans (40 jours ¹)	7'200.-	2x 3'600.-	Acompte : 2'160.- annuel puis, 24x 210.00
Guérisseur Niveau III et Maître Guérisseur	2 ans (50 jours ¹)	9'000.-	2x 4'500.-	Acompte : 2'700.- annuel puis, 24x 262.50
A l'Essentiel de l'Accompagnement Existentiel – Niveau I	8 mois (23 jours ¹)	4'600.-	1x 4'600.-	Acompte : 1'380.- puis 8x 402,50
Educateur canin	10 mois (25 jours ¹)	4'500.-	1x 4'500.-	Acompte : 1'350.- puis 10x 315.00
Equicoaching	4 mois (17 jours ¹)	3'400.-	1x 3'400.-	Acompte : 1'020.- puis 4x 595.00

¹Jours de formation, selon le calendrier

Par sa signature, l'intéressé.e atteste avoir pris connaissances des présentes conditions de formation, confirme son engagement à suivre la formation diplômante et s'oblige à en payer le prix.

Lieu, Date

Signature